



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits agricoles

Question écrite n° 117961

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les difficultés rencontrées par les éleveurs d'Île-de-France travaillant en circuit court. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles en filière animale sont une activité non négligeable pour de nombreuses exploitations en Île-de-France. Ils apportent une meilleure valorisation de la production locale et sont créateurs d'emplois. Cela permet de renforcer le lien social entre le producteur et le consommateur, toujours plus en demande de produits de qualité et de connaissance de la traçabilité des produits. Or, si la production de denrées alimentaires doit répondre à des exigences sanitaires agricoles strictes, nécessaires pour assurer la mise sur le marché de produits sains et de qualité, les fortes contraintes administratives pesant sur les éleveurs ne les incitent cependant pas à commercialiser leurs produits en vente directe. De plus, les services de contrôles officiels (les DDPP) imposent souvent des obligations de moyens, ceci entraînant des disparités dans l'application de la réglementation d'une région à l'autre, voire même d'un département à l'autre. Enfin, la filière viande en Île-de-France est confrontée à un manque de structures d'abattage de proximité. Il lui demande donc de préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour favoriser le développement des circuits courts, notamment en Île-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117961

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)